

Division des Personnels
DIPER 2 Formation
Chef de Bureau
Chloé DIJON

Affaire suivie par :
Emma ILHARRAGORRY
Tél : 05 56 56 36 98
Mél : dSDen33-diper2-form@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919
33060 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 05 novembre 2020

Le Directeur académique

à

Mesdames et Messieurs les enseignants titulaires
du premier degré public de la Gironde

APPEL À CANDIDATURE

**Stage de formation à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques
de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
(CAPPEI)**

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Les candidats intéressés par cette formation devront faire part de leur intention de candidature, pour le **vendredi 11 décembre 2020 dernier délai**, à l'aide de la fiche jointe.

Dispositions réglementaires :

Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017

Tous ces textes sont disponibles sur Intranet (Rubrique les divisions DIPER 2 Formation).

Recrutement de stagiaires pour les parcours suivants :

- Troubles cognitifs
- Enseignement adapté
- Aide à dominante pédagogique
- Aide à dominante relationnelle

Conditions exigées :

Être titulaire du 1^{er} degré public de la Gironde au moment du dépôt de candidature

Engagement morale des candidats à un stage CAPPEI :

Tous les personnels enseignants qui s'inscrivent à cette formation s'engagent à :

- **Suivre l'intégralité de la formation.** Après le 1^{er} novembre, les désistements doivent rester exceptionnels et être justifiés pour raison médicale.
- **Se présenter** l'année de la formation à l'examen du CAPPEI.
- **Rester 3 années sur le poste sur lequel il aura effectué sa formation, sans possibilité de participer au mouvement**

Les professeurs des écoles titulaires d'un CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI conformément au décret n°2017-169 du 10 février 2017.

Déroulement de l'appel à candidature :

Les enseignants qui auront fait connaître leur intention de candidature (imprimé ci-joint) recevront en suivant, par voie postale, un dossier leur permettant de mettre en forme cette candidature (lettre de motivation notamment). Il sera à retourner par voie hiérarchique, à votre IEN de circonscription.

Ce dernier rédigera un avis détaillé sur chaque candidature et sera chargé de retourner le dossier complet au service DIPER2 Formation, dans les délais impartis.

Une réunion d'information sous forme de visio-conférence sera proposée à tous les candidats. Elle se déroulera le **mercredi 06 janvier après-midi** selon les modalités qui vous seront communiquées.

Les candidats recevront la confirmation de cette date et un lien permettant la connexion en temps voulu.

Commissions d'entretien :

Chaque candidat sera reçu devant une commission d'entretien, composée d'un IEN du Service Ecole Inclusive (SEI) et d'un IEN de circonscription, à la DSDEN de la Gironde, sur l'une des dates suivantes :

- 02 février 2021
- 03 février 2021
- 04 février 2021

Lors de cet entretien, les candidats seront évalués sur les points suivants : Compétences didactiques et pédagogiques (principalement sur le champ des apprentissages fondamentaux), connaissance du cadre institutionnel de l'école inclusive, connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers ou expérience professionnelle dans ce domaine, capacité à s'engager dans la formation et dans les missions d'enseignement spécialisé, motivation du candidat.

Lieu de la formation :

La formation sera dispensée par l'INSPE de la Nouvelle Aquitaine, antenne de Bordeaux-Caudéran, selon les modalités qui vous seront communiquées.

Lieu de stage :

Les affectations se feront sur des postes vacants correspondant au parcours de formation suivi.

Un engagement moral vous sera demandé lors du renseignement de dossier, conformément aux éléments détaillés ci-dessus.

*A votre écoute,
D. Coux*

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, DSDEN de la Gironde



François Coux